

PERISCOLAIRE,
RESTAURATION,
ACCUEIL DE LOISIRS,

Les tarifs changent
à partir du 1^{er} septembre 2017

Nouveaux calculs
plus simples, plus clairs,
plus proches de vos situations

Plus d'informations au dos du document

Pourquoi les tarifs changent ?

3 RAISONS

Une meilleure prise en compte de VOTRE SITUATION SOCIALE,

- Respect du quotient familial : Chaque membre du foyer compte pour une part.
- Les familles monoparentales bénéficient d'un tarif dégressif (dans la limite du fond de ressources).
- La garde alternée est prise en compte pour une demi-part pour chaque parent.

Plus SIMPLE et plus CLAIR,

- Une seule pièce à fournir : l'avis d'imposition.
- Un calcul simple : le revenu fiscal de référence est divisé par le nombre de parts du foyer.

Plus JUSTE,

- Les tarifs lissés : pas de bond lorsque vous sautez de tranche.
- Lorsque votre situation change en cours d'année, nous la prenons en compte : décès, longue maladie, perte d'emploi, séparation, départ à la retraite.

Renseignements au service scolaire - Tél. : 03.44.64.45.80
Mairie annexe, 104 rue Jean Javrès